# Le roumain des comptables entre influence traditionnelle française et pressions anglophones actuelles[1]

par
**Costel Istrate** et **Sorina Chiper**

The language of Romanian accountants is much indebted to French. But whereas the first accounting book written in Romanian (by Emanoil Ion Nekifor, in Braşov in 1837) – was a translation from German, subsequently, the French sources of inspiration became predominant in accounting regulations (and commercial regulations in general), as well as in the books published in Romania. This influence gained more impetus during the 1990s, when Romania was seeking a new Western model to bridge its perceived institutional and cognitive gaps which were the consequence of long Communist years. France stood there, all ready to offer its experience. Thus, the new Romanian accounting terms are translations/ adaptations of French words. The common origin of the two languages has facilitated the linguistic transfer of French terms into Romanian. This tendency lasted until towards the year 2000, when accounting standards of Anglo-Saxon origins were imposed at international level and Romania had to comply with them. But the process of subscribing to them and implementing them has not been easy: adaptations from English are much more demanding than adaptations from French and this has significant consequences on the quality of more or less official accounting texts.

## Introduction

Les cinq décennies d'alignement de la Roumanie à l'Union Soviétique ont conduit à une rupture presque totale avec le monde occidental, avec l'économie de marché et ses procédures, usages et institutions. Pour la réintégration dans ce type de société, après 1990, il a bien fallu trouver des modèles. Les liens historiques avec la France, la forte influence de la langue française sur le roumain au

[1] Communication présentée le 31 mars 2012 lors d'une table organisée à l'Université « Alexandru Ioan Cuza » de Iaşi dans le cadre du projet de coopération bilatérale entre l'Université « Alexandru Ioan Cuza » de Iaşi et l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, intitulé ***Emprunt linguistique, créativité lexicale et comportement verbal chez les trilingues – COMPVERB –*** Programme d'Actions Intégrées (PAI) Brâncuşi / Partenariat Hubert Curien, Roumanie-France, 2011-2012 (contrat n° 509/2011). La table ronde a été intitulée *L'emprunt à l'anglais en roumain et en français: nécessité et / ou mode ?*. Ce projet a été réalisé dans le cadre du programme Capacităţi – PN II, déroulé avec l'aide de ANCS (Autoritatea Naţională pentru Cercetare Ştiinţifică) et UEFISCDI (Unitatea Executivă pentru Finanţarea Învăţământului Superior, a Cercetării, Dezvoltării şi Inovării), pour la partie roumaine et le Ministère français des Affaires Etrangères, avec le soutien du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour la partie française.



BDD-A1669 © 2010 Editura Universităţii „Alexandru Ioan Cuza"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.128 (2026-09-14 19:31:08 UTC)

XIX-ème siècle et dans la première moitié du XX-ème siècle, l'origine française (ou francophone) de certaines institutions roumaines ont fait que la France est devenue un partenaire très important dans la création d'un nouveau cadre institutionnel, législatif et pratique pour la vie économique roumaine. Dans ce contexte, la réforme initiale de la comptabilité roumaine doit beaucoup aux représentants de la profession comptable française. King et al. (2001) sont d'avis que ce choix est dû à des raisons culturelles et historiques. Techniquement, l'option officielle du normalisateur roumain en comptabilité a été un projet proposé par des Français qui adaptait, à l'époque, une directive comptable européenne. Tout cela a été accompagné par une longue série de boursiers roumains dans des universités ou d'autres institutions de formation françaises. Dans ce cadre, l'adaptation de la société et de l'économie roumaines a imposé l'utilisation de nouveaux concepts, de nouvelles procédures, de nouveaux mots. Le plus facile a été de les traduire et/ou de les adapter à partir du français. Mais ces traductions/adaptations n'ont pas toujours été réalisées par des professionnels de la langue française, mais par des spécialistes de la comptabilité, ce qui a parfois compliqué un peu les choses. Cela ne veut pas dire que les traductions faites par les professionnels de la langue sont impeccables, car pour traduire les textes de comptabilité, il est préférable de connaître aussi bien la langue que la comptabilité, ou faire équipe avec quelqu'un qui maîtrise l'autre métier.

D'autre part, si la réforme de la comptabilité en Roumanie a commencé (après 1990) par l'adoption de règles venues par une filière presque exclusivement francophone, les tendances actuelles dans le monde et au niveau de l'Union européenne favorisent les règles comptables d'origine anglo-saxonne. Par conséquent, les sources utilisées par les auteurs, les traducteurs et les normalisateurs roumains deviennent, peu à peu, plutôt anglophones. Ce changement a des répercussions importantes sur la qualité des nouvelles traductions.

On peut identifier plusieurs registres et types de documents qui ont constitué les véhicules des adaptations des mots étrangers par la comptabilité roumaine : premièrement, il faut mentionner les textes officiels (lois, ordonnances, décrets, arrêtés du gouvernement, ordres des ministres, instructions, etc.) ; deuxièmement, il y a les traductions reconnues comme telles des livres français, et enfin, les livres et les articles publiés par des auteurs ou par des organismes professionnels. Selon notre expérience dans le domaine de la comptabilité roumaine, on peut affirmer que les traductions/adaptations officielles sont, de loin, les meilleures, grâce, sans doute, aux moyens dont ont disposé/disposent les autorités dans leur travail de traduction/adaptation.

Le changement radical commencé après 2000 – l'orientation obligatoire vers des notions et des normes d'origine anglo-saxonne – a créé un véritable marché pour les traductions dont le texte source est en anglais. On a recommencé donc le travail de traduction/adaptation, en profitant, cette fois, de l'expérience des années



BDD-A1669 © 2010 Editura Universităţii „Alexandru Ioan Cuza”
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.128 (2026-09-14 19:31:08 UTC)

1990. Mais les résultats ont été assez moyens – l'anglais est beaucoup plus difficile à maîtriser que le français et les difficultés des traducteurs et des bénéficiaires de ces traductions sont devenues plus grandes.

Dans les volets suivants, nous allons décrire certaines difficultés des traductions du français dans les années 1990 (volet n° 2), puis nous allons aborder quelques aspects généraux concernant les traductions en comptabilité (volet n° 3), et ensuite nous allons nous appuyer sur les adaptations roumaines de l'anglais, en comparant des documents officiels dans les trois langues (volet n° 4). Les conclusions, les limites et les possibilités de continuer la recherche vont clore cette étude.

**Les années 1990-2000 – retour aux sources francophones**

Dans une étude sur les faux amis dans les traductions roumaines du français des comptables, Istrate et Mardare (2008) identifient quelques dizaines de mots français dont les traductions roumaines ont posé parfois des problèmes à certains auteurs/traducteurs (voir le Tableau n°1).

Tableau no. 1 – Difficultés de traduction des mots comptables français en roumain, dans les années 1990 (source: Istrate et Mardare, 2008)

| | *Mot (groupe de mots) français* | *Traduction parfois précipitée (ou incomplète) en roumain* | *Nos propositions* |
|---|---|---|---|
| 1. | affecter | a afecta | a repartiza, a include în |
| 2. | analyse comptable | analiză contabilă | analiză financiară |
| 3. | avoir | Avere | avere, bogăţie; reducere (avoir fiscal) |
| 4. | charge fiscale | cheltuială fiscală | cheltuială fiscală; sarcină fiscală |
| 5. | charges à étaler | cheltuieli de etalat | cheltuieli de repartizat |
| 6. | commissaire aux comptes | comisar de conturi | cenzor, auditor |
| 7. | comptabilisation | Contabilizare | contabilizare; recunoaştere contabilă |
| 8. | comptabilité d'exercice | contabilitate de exerciţiu | contabilitate de angajamente |
| 9. | comptable agréé | contabil agreat | contabil autorizat |
| 10. | comptes sociaux | conturi sociale | conturi/situaţii financiare individuale |
| 11. | coût de revient | cost de revenire | cost complet |
| 12. | créancier | Creanţier | Creditor |
| 13. | crédit-bail | locaţie-finanţare, credit bail, credit-închiriere | leasing financiar |
| 14. | divulgation de l'information | divulgarea informaţiei | prezentarea, publicarea informaţiei |
| 15. | dotations aux amortissements | dotaţii de amortizări | amortizări, deduceri privind amortizările |



BDD-A1669 © 2010 Editura Universităţii „Alexandru Ioan Cuza"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.128 (2026-09-14 19:31:08 UTC)

| | | | |
|---|---|---|---|
| 16. | écart | Ecart | ecart; abatere, diferenţă, variaţie |
| 17. | écriture | scriitură, scriptură, scrieri | înregistrare contabilă, articol contabil |
| 18. | entrée | Intrare | intrare; înregistrare, articol contabil |
| 19. | établissement | Stabiliment | sucursală, subunitate |
| 20. | extourne | Exturnă | stornare, corecţie |
| 21. | facture d'avoir | facturi active | facturi de reducere, facturi în roşu |
| 22. | fonds commercial | fond de comerţ | fond comercial |
| 23. | imputation | imputare, imputaţie | repartizare (a cheltuielilor) |
| 24. | intérêt | Interes | interes; dobîndă |
| 25. | livres comptables | cărţi contabile | registre contabile |
| 26. | mise | Mizã | Aport |
| 27. | moins-value | minus-valoare | diferenţă nefavorabilă de valoare, pierdere |
| 28. | plus-value | plus valoare | plus valoare; cîştig, diferenţă favorabilă de valoare |
| 29. | prix de revient | preţ de revenire | cost complet |
| 30. | produit | Produs | produs; venit |
| 31. | provisions | Provizii | Provizioane |
| 32. | recette | Reţetă | Incasări |
| 33. | règlement | reglementare, reglement | decontare (plată/încasare) |
| 34. | saisir | a sesiza | a culege |
| 35. | spécialisation des exercices | specializarea exerciţiilor | independenţa exerciţiilor |
| 36. | tableau | Tablou | tablou; tabel, situaţie |
| 37. | taux | Rată | rată; cotă, curs |
| 38. | valorisation | Valorizarea | Evaluarea |
| 39. | vente à tempérament | credit temperat | cu plata în rate |
| 40. | ventilation | Ventilare | clasificare, separare, divizare, alocare, repartizare a cheltuielilor (par exemple) |

Certaines traductions de la colonne 2 du Tableau n° 1 sont dues à l'influence des faux-amis, d'autres à une maîtrise insuffisante soit du français, soit du roumain. De toute façon, on peut suspecter que les versions proposées par Istrate et Mardare (2008) soient, elles-aussi, exagérées (parfois). Dans la section qui suit on verra que les traductions/adaptations en comptabilité incomplètes/ contestables/ interprétables sont assez fréquentes et que nous, les Roumains, ne sommes pas les premiers à en avoir fait les frais.



BDD-A1669 © 2010 Editura Universităţii „Alexandru Ioan Cuza"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.128 (2026-09-14 19:31:08 UTC)

**Difficultés générales de traduction en comptabilité**

Le langage des comptables (comme celui de beaucoup d'autres métiers, sans doute) est assez complexe et suffisamment technique pour que les non-comptables aient du mal à en saisir le contenu exact. Certains mots utilisés fréquemment par les comptables ont, dans le langage courant, des sens tout à fait différents. Mais le comptable doit rendre des comptes, il est tenu d'informer des utilisateurs sur la vie financière d'une entité. Cela fait que, au moins pour les sociétés cotées en bourse, le comptable rédige un rapport financier destiné aux actionnaires, mais en même temps au public et à la presse financière et généraliste. Cette obligation de *financial reporting* fait que le comptable essaie de s'exprimer d'une manière compréhensible, et elle implique que l'utilisateur doit faire certains efforts pour acquérir au préalable des connaissances minimales de comptabilité, d'économie et de finance. On peut donc identifier deux registres dans l'utilisation des mots comptables : d'un côté, le déroulement proprement dit des travaux courants de comptabilité, où il n'y a pas de restrictions concernant le vocabulaire technique et, de l'autre côté, la présentation/la communication de l'information financière destinée aux utilisateurs non comptables, internes et/ou externes, où il faut plus d'attention dans l'emploi de la terminologie strictement comptable. Ce genre de communication financière (on évite de plus en plus le mot *comptable* qui, dans le contexte de la présentation de l'information par les entités cotées, est remplacé par le mot *financier*) est d'autant plus difficile que les utilisateurs ont souvent une langue de travail différente de la langue du pays où se trouve l'entité qui fait le rapport. Dans le même contexte, pour un grand groupe international, ayant des filiales un peu partout dans le monde, il faut définir une langue commune, un paquet commun de règles comptables pour toutes les composantes du groupe.

Mais le problème de la compréhension des mots comptables commence avec l'adaptation des règles comptables étrangères par des pays qui comprennent bien qu'ils ne doivent pas réinventer la roue. Tant que des normes comptables sont disponibles ailleurs, il serait inintelligent de ne pas en profiter. Actuellement, l'appartenance de la Roumanie à l'UE nous oblige d'importer les normes internationales d'information financière (IFRS). L'adoption par l'UE de ces normes d'origine anglo-saxonne (et dont la version officielle est en anglais) a conduit à l'obligation de les traduire dans toutes les autres langues de l'Union, afin qu'elles puissent être appliquées sur son territoire, après leur publication dans le Journal Officiel de l'UE. Ce travail de traduction/adaptation du texte anglais a été difficile et les versions des IFRS dans des langues autres que l'anglais ne sont pas toujours considérées impeccables[2]. Par exemple, Nobes (2006) craint - tout comme dans d'autres domaines – dans la traduction des IFRS dans les langues de l'UE, qu'il n'y ait un certain risque de changer ou même de perdre parfois le sens

[2] En fait, il est très probable qu'une traduction est incomplète, ce qui ne veut surtout pas dire qu'elle est impossible (Evans, 2004).



BDD-A1669 © 2010 Editura Universităţii „Alexandru Ioan Cuza"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.128 (2026-09-14 19:31:08 UTC)

des mots et des expressions par rapport à la version initiale en anglais[3]. Nobes (2006) nous offre deux exemples : la version portugaise des IFRS ne reprend pas le mot *say* de la formule « ...only when it has a short maturity of, say, three month... », tandis que la version norvégienne traduit *receivable* par un mot qui signifie en fait *received*.

Les difficultés des traductions en comptabilité sont connues bien avant l'arrivée des IAS/IFRS en Europe. De l'italien de Luca Pacioli (1494), traduit dans toutes les langues importantes de l'époque pendant quelques centaines d'années et jusqu'à l'anglais dominant de nos jours, on a fait des efforts pour assurer une bonne traduction des textes de comptabilité. Belkaoui (1984) constate que des comptables appartenant à des groupes linguistiques différents utilisent des codes linguistiques différents, ce qui peut conduire à attribuer des sens différents à des concepts et des règles comptables. Les sources des principaux concepts sous-jacents aux IFRS étant anglo-saxonnes, un autre problème surgit : l'inexistence d'équivalents exacts de certains concepts dans les langues cibles. Ainsi, Evans (2004) avance l'idée que la langue que l'on utilise est liée à notre propre culture et qu'elle peut affecter notre perception et notre manière de penser. Un exemple très courant de traduction d'une notion spécifiquement anglaise est le syntagme *true and fair view*. Même en anglais le contenu de cette formule n'a pas d'explication claire. C'est plutôt quelque chose qui tient de la culture, une notion qui s'est forgée au fil du temps, dans un cadre économique, financier, juridique et des affaires propre aux Britanniques. Sa traduction dans les diverses langues européennes n'a pas été chose aisée. En fait, les Britanniques tiennent tellement à cette formule, qu'à la suite de leur adhésion au Marché Commun, ils n'ont accepté les directives comptables européennes qu'après l'introduction dans celles-ci de l'objectif de *true and fair view* assigné aux états financiers. C'est ainsi que les Européens continentaux (Français, Allemands, Hollandais, Italiens…) ont dû en trouver des équivalents dans leurs langues. Et, à partir de la traduction, mais pas toujours en liaison avec les mots utilisés, il y a sûrement des différences nationales dans l'application de cette règle de *true and fair view* (Evans, 2004). La situation de cette expression (*true and fair view*) est exemplaire et la littérature qui lui a été consacrée est abondante. Zeff et al. (1999) citent un haut fonctionnaire de la Commission (Van Hulle, 1993) qui reconnaît que les non-Anglais ont fait de sérieux efforts pour traduire cette difficile combinaison de mots. La version française est *image fidèle*, ce qui n'est pas tout à fait une traduction littérale... Dans l'Annexe n° 1, on a repris les termes officiels (publiés dans les documents

[3] L'analyse de Nobes (2006) porte sur l'impact de l'application des normes comptables communes dans l'UE sur la comparabilité des informations publiées par des entités provenant de pays différents. En théorie, il faudrait que la comparabilité soit totale... Mais, en pratique, Nobes (2006) trouve 8 sources de différences importantes entre les pays qui appliquent les mêmes normes. Parmi ces différences, il y a les problèmes posés par la traduction.



BDD-A1669 © 2010 Editura Universităţii „Alexandru Ioan Cuza"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.128 (2026-09-14 19:31:08 UTC)

officiels de l'UE) qui désignent cette *true and fair view* dans certaines langues de l'UE. En fait, on voit dans l'Annexe n° 1 que les langues d'origine latine ont retenu un terme très proche de celui d'*image fidèle*. Le roumain ne pouvait pas faire exception et on a très opportunément utilisé cette même filière, ce qui a donné *imagine fidelă*. Dans les normes comptables internationales, on évite cette formule, en retenant *fair presentation*, traduite toujours en français par *image fidèle*, mais qui en roumain donne *prezentare fidelă*: il semble que la traduction directe de l'anglais n'utilise plus comme intermédiaire le français (comme dans les années 1990).

L'une des situations dans lesquelles les traducteurs roumains ont renoncé à chercher des mots roumains est celle du mot *warrant*, introduit tel quel en roumain, non pas par les comptables, mais par les financiers. Les Français ont traduit ce mot par le syntagme *bons de souscription d'actions*.

**Les années 2000-2012 : l'adhésion de la Roumanie à l'UE et les traductions publiées dans les documents officiels européens**

L'année 2000 apporte en Roumanie les Normes Comptables Internationales (IAS – International Accounting Standards). C'est le résultat des négociations avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International et des préparations pour l'adhésion à l'Union européenne. Les autorités roumaines ont exagéré un peu en imposant l'obligation d'appliquer les IAS à un assez grand nombre d'entités roumaines, en fonction notamment de leur caractère public (les sociétés cotées sont les premières à entrer dans le tourbillon des IAS) et de leurs dimensions. La version officielle des normes internationales est en anglais : l'organisme qui publie ces normes a le siège à Londres, leur orientation est très nette – vers les marchés financiers, la philosophie qui les sous-tend est clairement anglo-saxonne. On s'est très vite rendu compte que la période de préparation des comptables roumains aux IAS a été très courte, vu notamment les changements majeurs nécessaires pour faire accepter par ces professionnels des normes provenant d'une culture (ou même de plusieurs cultures) très différentes des traditions roumaines et des usages roumains en comptabilité.

Le premier seuil à franchir a été la traduction en roumain des normes internationales. Ce travail a été mené conjointement par un collectif qui comprenait des représentants du ministère roumain des finances, des grands cabinets internationaux de comptabilité et du monde universitaire, sous la coordination d'un groupe de travail dirigé par un représentant de l'organisation écossaise de la profession comptable (IASC, 2000). Pour une personne n'ayant pas de connaissances antérieures de comptabilité anglo-saxonne – c'est-à-dire pour la grande majorité des comptables roumains, à l'exception de quelques universitaires et de quelques praticiens affiliés aux cabinets internationaux de comptabilité et d'audit – la lecture du texte roumain des normes internationales pouvait être choquante. Il y avait beaucoup de choses nouvelles et les notions déjà



BDD-A1669 © 2010 Editura Universităţii „Alexandru Ioan Cuza"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.128 (2026-09-14 19:31:08 UTC)

connues étaient présentées d'une manière parfois tellement différente des habitudes des Roumains, que l'on pouvait craindre une compréhension initiale très partielle et, par conséquent, une application assez originale des IAS en Roumanie, au moins pendant les premières années (voir, pour des détails dans ce sens, Istrate, 2006).

Les collectifs chargés de la traduction en roumain des normes internationales ont parfois eu du mal à trouver la meilleure formule en roumain, mais ces traductions ont évolué et se sont améliorées au fil du temps. Après l'adhésion de la Roumanie à l'UE en 2007, une nouvelle traduction apparaît : celle publiée dans le Journal Officiel de l'UE et réalisée par des fonctionnaires de la Commission. Dans une version consolidée publiée à la fin de l'année 2008 (le 29.11.2008, dans le Journal Officiel L 320/3) on retrouve le texte des normes internationales dans toutes les langues officielles de l'UE. On a extrait de ces textes (en anglais, en français et en roumain) certains mots, formules ou phrases pour souligner la possibilité de l'existence des alternatives dans la traduction/adaptation en roumain (l'Annexe n° 2 centralise tous ces éléments). Dans l'Annexe n° 2, la première colonne montre la norme (IAS ou IFRS) dans laquelle on a trouvé le mot ou l'expression dont la traduction roumaine nous paraît intéressante du point de vue de son équivalent roumain et/ou de l'éventuelle influence française sur la traduction roumaine ; dans les colonnes suivantes, pour mieux identifier les mots/groupes de mots, on a choisi d'indiquer le paragraphe de chaque norme comprenant ce mot/groupe de mots. Dans la suite de cette étude, on développera certaines des lignes de l'annexe n° 2.

Dans la norme IAS 1 – *Présentation des états financiers* – le paragraphe 1 énumère les composantes de ces états financiers. On trouve, en anglais, le terme *income statement*, traduit en français par *compte de résultat*, ce qui correspond à l'expression française déjà existante. Le traducteur en roumain a choisi *o situaţie a veniturilor şi a cheltuielilor*, ce qui est très correct du point de vue du contenu, mais qui s'éloigne un peu du terme déjà utilisé, depuis les années '90 – *cont de profit şi pierdere* – ou même d'une traduction plus proche du français : *cont de rezultate*. Au paragraphe 2, le français maintient le terme *image fidèle*, même si l'équivalent anglais à traduire n'est plus *true and fair view*, mais *fair presentation*; en roumain, on retrouve toujours le terme *fidelă*, mais cette fois il est l'équivalent du seul mot *fair*. Une expression anglaise très difficile à traduire est *accrual basis of accounting*. Le texte français utilise comme équivalent *comptabilité d'engagements*[4] et le roumain a repris la traduction française. Le *tax expense* anglais est traduit littéralement en roumain par *cheltuială cu impozitul* : l'adaptation française – *la charge d'impôt sur le résultat* – nous paraît bien

[4] Il faut dire que le terme anglais *accruals* est également utilisé dans un sens que les chercheurs français en comptabilité préfèrent ne pas traduire – voir Casta et Stolowy, 2012.



BDD-A1669 © 2010 Editura Universităţii „Alexandru Ioan Cuza"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.128 (2026-09-14 19:31:08 UTC)

meilleure parce qu'elle ne permet pas de mélanger les impôts; dans le texte anglais il s'agit bien de l'impôt sur le profit.

IAS 12 – *Impôts sur le résultat* – fait parler de la notion de *base fiscale* – traduction de l'anglais *tax base*. Le texte roumain dit simplement *bază fiscală*. Nous sommes d'avis qu'une meilleure version roumaine serait *valoare fiscală*[5]. Dans la même IAS 12, au paragraphe 69, au lieu de *creanţe şi datorii fiscale* nous voyons plutôt *creanţe şi datorii de impozit pe profit*, toujours par souci de ne pas confondre les impôts. On observe une évolution de la traduction roumaine de l'intitulé d'une norme dans le cas d'AS 16 – *Property, plant and equipment*. La première traduction roumaine (IASC, 2000) nous propose *Terenuri şi mijloace fixe*, tandis que toutes les versions ultérieures retiennent un terme beaucoup plus proche du français : *Imobilizări corporale*. Dans cette même IAS 16, il nous semble qu'on peut identifier une erreur de traduction en roumain – une erreur de fond. Il s'agit du mot *unless*, traduit par *numai dacă*, ce qui, à notre avis, change le sens de la règle. La version française propose *sauf*. Le contexte de l'apparition de cette erreur est la règle établie par IAS 16 en ce qui concerne l'acquisition des actifs non monétaires par voie d'échange. Pour compléter ce commentaire, nous avons fait appel à une autre norme (IAS 38 – *Intangible Assets – Immobilisations incorporelles – Imobilizări necorporale*) qui reprend exactement la même règle, avec le même texte (à la différence que le terme *immobilisations corporelles* est remplacé par celui d'*immobilisations incorporelles*), aussi bien en anglais qu'en français – mais cette fois, la version roumaine est correcte : *cu excepţia cazurilor în care*, au lieu de *numai dacă*[6].La même différence se retrouve dans la traduction des IFRS réalisée par l'organisme des comptables roumains (CECCAR), ce qui nous fait penser que les deux équipes de traducteurs se sont inspirées l'une de l'autre. Le mot français *amortissement* (amortizare, en roumain) est très utilisé en comptabilité – il représente l'équivalent de l'anglais *depreciation*. En même temps, le français *dépréciation* (*depreciere*, en roumain) vient de l'anglais *impairment*. Il est vrai que ce dernier terme reflète une dépréciation plutôt réversible et inattendue, tandis que l'amortissement est irréversible et planifié d'avance. L'arrivée des IAS en Europe nous a obligés de trouver des équivalents à des mots qui n'existaient pas avant. On trouve ici *recognition*, suivi de près par *derecognition*. Le traducteur roumain a choisi tout simplement de dire *recunoaştere* şi *derecunoaştere*, avec des sens très spécifiques en comptabilité ; il a peut-être considéré comme insatisfaisante la filière française qui propose *comptabilisation* et *décomptabilisation*.

IAS 17 *Leasing* (*Contrats de location*) définit *contingent rent* et la version roumaine suit avec *chirie contingentă*. Cette introduction du mot *contingent* en

[5] La version italienne de IAS 12 utilise l'expression *valore ai fini fiscali*.

[6] Très probablement, la traduction a été réalisée par une équipe et les personnes chargées des deux normes (IAS 16 et IAS 38) étaient différentes…



BDD-A1669 © 2010 Editura Universităţii „Alexandru Ioan Cuza"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.128 (2026-09-14 19:31:08 UTC)

roumain est un peu forcée, d'autant plus que la filière française avec *loyer conditionnel* offre, à notre avis, une meilleure solution qui aurait pu être, par exemple, *chirie condiţionată*.

Une autre norme dont l'intitulé est traduit en roumain d'une manière plus proche de l'anglais est IAS 18 *Revenue*, devenu *Venituri*. La version française – *Produits des activités ordinaires* – nous semble plus complète, d'autant plus que dans le roumain *venituri* on peut inclure des produits qui n'ont rien à voir avec l'activité courante, ce qui éloigne ce mot de son équivalent anglais : *revenue* ne prête à aucune confusion quant à son sens.

Pour traduire *related party disclosures*, les Roumains disent actuellement *Prezentarea informaţiilor privind părţile afiliate*, après avoir utilisé, pendant un certain temps, la formule *părţi legate*, sur le modèle français : *Information relative aux parties liées*. De toute façon, les deux termes roumains – *legate* ou *afiliate* – sont difficilement compréhensibles en dehors de leur contexte comptable (ou fiscal).

La norme IAS 28 nous offre un autre modèle d'adaptation roumaine d'un terme anglais par la filière française. La traduction de *equity method* par *metoda punerii în echivalenţă* (*méthode de la mise en équivalence*) n'est pas très évidente. Un terme anglais assez utilisé comme tel dans la presse financière roumaine est *joint venture*. A la différence d'autres termes, la norme comptable a choisi de proposer un équivalent roumain. La meilleure solution est *asocieri în participaţie*, bien que cette formule ne couvre pas toute la diversité des sens de *joint venture*. Nous sommes d'avis qu'une version basée sur la traduction française – *coentreprise* – est meilleure.

Le cas de *corporate assets* (IAS 36) témoigne d'une évolution de l'équivalent roumain. Au début (versions 2000 et 2002), la traduction roumaine était *activele corporaţiilor* – extrêmement « infidèle », à notre avis : cela pouvait couvrir tous les actifs d'une entité, tandis que le sens du terme anglais était beaucoup plus restrictif. Actuellement, la version roumaine est *active corporative*, pas très loin de celui de 2000/2002. Encore une fois, la traduction française – *actifs de support* – nous semble une meilleure référence. Dans la même IAS 36, on trouve le mot *reversing*, dans un contexte qui, d'ailleurs, est assez fréquent en comptabilité. Ici, il s'agit de *reversing an impairment loss*, traduit en français par *reprise d'une perte de valeur* et en roumain par *reluarea unei pierderi din depreciere*. Dans ce contexte, *reluarea* pourrait être remplacé par *diminuarea* sau *anularea* (réduction ou annulation). La version roumaine exagère également par l'utilisation de *pierderi din depreciere* : il est exclu qu'une dépréciation génère des profits, des gains, donc il serait plus simple de dire *reluarea unei deprecieri*.

La situation la plus flagrante dans laquelle la version roumaine des IAS ignore le vocabulaire comptable existant même avant 1990 est celle de l'expression *contingent liabilities and contingent assets*, traduite par *datorii şi active contingente*. Mais, on avait déjà dans le dispositif comptable la formule



BDD-A1669 © 2010 Editura Universităţii „Alexandru Ioan Cuza”
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.128 (2026-09-14 19:31:08 UTC)

*drepturi şi angajamente eventuale*, inspirée très probablement par le français *passifs et actifs éventuels*.

L'un des concepts de base des IFRS est *fair value*, traduit en français par *juste valeur*, formule reprise également par les normes comptables traduites/adaptées en roumain : *valoare justă*. Une influence importante de l'anglais sur le français apparaît dans IFRS 1 : le terme *reporting date* est traduit par *date de reporting* (ici, *reporting* remplace le terme *presentation*, mais dans la presse comptable et financière et dans la littérature comptable françaises, le mot anglais *reporting* est très présent); en roumain, c'est plus simple : *data raportării*.

La version française des IFRS, dont nous analysons les traductions, utilise un autre mot anglais – *goodwill* – sans tentative d'utilisation d'un équivalent d'origine française. Pourtant, les comptables roumains se souviennent d'une notion nouvelle et à peine compréhensible introduite par les premières normes comptables roumaines au début des années 1990. Il s'agissait de *fond comercial*, traduction fidèle du français *fonds commercial*, et dont l'équivalent anglais était *goodwill*. Dans les ouvrages français de comptabilité, il y avait même un synonyme : *écart d'acquisition*. Mais, l'évolution de la terminologie comptable française semble elle aussi orientée de plus en plus vers l'anglais.

Les emprunts roumains au français comprennent également les notions de *societate mamă* et de *filiale* (*société-mère* et *filiale*). Mais dernièrement et surtout dans la presse financière, au lieu de *filială*, on voit souvent *subsidiară*. L'emploi inutile de ce mot est dû à l'anglais : c'est, semble-t-il, plus intéressant d'ignorer un mot existant et d'introduire l'anglicisme. Pour *société-mère*, on constate que l'anglais reste beaucoup plus neutre du point de vue du genre, en proposant la formule *parent company*. Pour *discontinued operations*, le traducteur roumain propose actuellement *activităţi întrerupte*, après avoir utilisé, dans les premières versions (2000, 2002) la formule *activităţi în curs de întrerupere*. Là aussi, il nous semble qu'une traduction indirecte par le français (*activités abandonnées*) serait préférable.

Pour finir, on retient le titre d'une annexe d'IFRS 5 : l'anglais *application supplement* a été adapté en roumain par *supliment de aplicare*¸ ce qui est un peu exagéré. Encore une fois, le français *guide d'application* représenterait, à notre avis, un meilleur point de départ pour la traduction en roumain.

**Conclusions**

Dans cet article, nous avons esquissé un parcours diachronique des termes comptables roumains, à partir des années 1990. A la suite du changement de régime politique en Roumanie en 1989, tous les paliers de la société roumaine se sont orientés vers l'ouest, y compris la comptabilité. Cela s'est traduit par un renouvellement réalisé grâce aux sources d'inspiration et de collaboration traditionnelles qui, dans le domaine de la comptabilité, étaient françaises. En effet, la plupart des termes comptables essentiels en roumain sont des emprunts au français: *comptabilité/compte/comptable – contabilitate/cont/contabil; actif/passif*



**BDD-A1669 © 2010 Editura Universităţii „Alexandru Ioan Cuza"**
**Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.128 (2026-09-14 19:31:08 UTC)**

– *activ/pasiv, capital – capital, bilan – bilanţ*. Le retour aux sources francophones a été facilité, dans les années 1990, par le grand nombre d'enseignants et de fonctionnaires roumains qui ont bénéficié de stages de spécialisation en France. Ces échanges se sont matérialisés dans beaucoup de textes (lois, règlements, livres, articles, cours universitaires) qui ont contribué à un nouveau flux terminologique d'origine francophone.

De nos jours, sous la pression des facteurs extralinguistiques, comme l'imposition des standards internationaux en comptabilité, qui ont été rédigés en anglais, on constate une forte influence de l'anglais sur la terminologie comptable. Dans cet article nous nous sommes appuyés sur l'influence de l'anglais sur la terminologie roumaine mais on peut constater le même phénomène en français, où il y a des emprunts plus anciens, tels *actuaire / actuariat* (< *actuary*), *annuité* (< *annuity*), *cash flow* (*flux de trésorerie*), et des emprunts plus récents: *swap, audit/auditeur/rapport d'audit, futures* (contrat à terme standardisé), *financial reporting, goodwill, hedging, back-office/opérations de back office, benchmarking, IFRS* (International Financial Reporting Standards, normes internationales d'information financière), *FRA* (forward rate agreement). On peut mentionner aussi des calques linguistiques: *année fiscale*, par exemple, est un calque parfois rejeté, parfois accepté (*exercice comptable*) < *fiscal year*.

Comment peut-on expliquer ce phénomène? D'un côté, on peut donner une réponse simple et, apparemment, évidente : les emprunts à l'anglais sont un témoignage de plus de la mondialisation linguistique et de l'impérialisme de l'anglais. Quand même, nous ne sommes pas les adeptes de telles affirmations radicales. L'anglais a déjà été maintes fois représenté comme un monstre linguistique qui avale tout (voir Dobos, 2008). Cette perspective sur la toute-puissante force de l'anglais qui envahit et colonise d'autres langues doit être considérée d'une manière critique et même sceptique. Aucune langue ne pourrait jamais s'imposer seulement par l'intermédiaire des forces économiques et politiques si les langues soi-disant colonisées n'étaient pas réceptives aux transferts terminologiques. A présent, dans certains groupes sociolinguistiques, surtout parmi les adolescents, l'anglais est une marque identitaire qui signifie l'appartenance à une culture globale des jeunes gens, la « youth culture ».

En outre, on peut aussi avancer l'idée que les influences de l'anglais au niveau de la terminologie comptable sont la conséquence d'un principe actif et universel, le principe de l'économie. Développé par George Kingsley Zipf in *Human Behaviour and the principle of least effort* (1949), par le travail de Martinet en phonétique et syntaxe (1955) et les œuvres de Jacob Mey en pragmatique (1987), le principe de l'économie dans la langue traduit la tendance naturelle des gens d'accomplir n'importe quelle tâche en faisant le moins d'effort possible. Ce principe explique les emprunts directs, au lieu de formuler ou de



BDD-A1669 © 2010 Editura Universităţii „Alexandru Ioan Cuza”
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.128 (2026-09-14 19:31:08 UTC)

trouver des termes équivalents dans les langues cibles, de même que les calques linguistiques et les traductions indirectes, par l'intermédiaire des termes français.

Nous sommes d'avis que les deux forces – les forces extralinguistiques de la mondialisation des marchés, de la mondialisation des médias, et de la circulation du savoir académique, qui ont transformé l'anglais dans la *lingua franca* des affaires et de l'enseignement internationalisé, de même que le principe interne de la langue et de ses utilisateurs qui, naturellement, tendent à optimiser leur effort, ont contribué aux transferts linguistiques entre l'anglais et le roumain, l'anglais et le français. Cela n'impose pas nécessairement des jugements de valeurs ou des positions fort critiques : l'influence de l'anglais est un phénomène sociolinguistique qui caractérise, en synchronie, le sociolecte des comptables roumains, de même que le sociolecte des comptables français.

**Bibliographie**

Belkaoui, A. (1984), « A Test of the Linguistic Relativism in Accounting », *Canadian Journal of Administrative Sciences / Revue Canadienne des Sciences de l'Administration*, vol. 1, no. 2, pp. 238-255.

Casta, J.-F., Stolowy, H. (2012), « De la qualité comptable : mesure et enjeux », dans *Comptabilité, Société, Politique, Mélanges en l'honneur de Bernard Colasse* (Eds. – M. Nikitin et C. Richard), Paris, Economica.

Dambrin, C., Lambert, C. (2012), «Who is she and who are we? A reflexive journey in research into the rarity of women in the highest ranks of accountancy », dans *Critical Perspectives on Accounting*, 23 (1): 1– 16.

Dobos, D. (2008) « English – the Biggest Language Slayer », dans Cocarta, L., Chiper, S. (editors) *Cultural and Linguistic Diversity in a World of Global Pluralism*, Iasi: Editura Timpul, pp. 70-87.

Evans, L. (2004), « Language, translation and the problem of international accounting communication », dans *Accounting, Auditing and Accountability Journal*, vol. 17, no. 2, pp. 210-248.

IASC (2000), *Standardele internaţionale de contabilitate 2000*, Bucureşti : Editura Economică.

Istrate, C. (2006), « Quelques observations sur l'application des IAS/IFRS en Roumanie », dans *Contabilitate şi informatică de gestiune*, supplément 2006, pp. 128 – 135.

Istrate, C. (2011) « Despre locul filierelor de contabilitate în cadrul programelor de licenţă din învăţământul superior din România – cazul Facultăţii de Economie şi de Administrarea Afacerilor din Universitatea „Alexandru Ioan Cuza" Iaşi », dans *Informaţia contabilă şi guvernanţa corporativă în context european şi global* (coord. Constantin Toma şi Dan Chirleşan), Iaşi : Junimea, pp. 45-83.

Jeanjean, T.; Lesage, C., Stolowy, H. (2010) « Why do you speak English (in your annual report)? », dans *The International Journal of Accounting*, 45 (2): 200–223.

King, N., Beattie, A., Cristescu, A.-M., Weetman, P. (2001) « Developing accounting and audit in a transition economy: the Romanian experience », dans *European Accounting Review*, 10:1, 149-171.

Lukka, K., Kasanen, E. (1996) « Is accounting a global or a local discipline? Evidence from major research journals », dans *Accounting, Organization and Society*, 21 (7/8): 755-773.



**BDD-A1669 © 2010 Editura Universităţii „Alexandru Ioan Cuza"**
**Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.128 (2026-09-14 19:31:08 UTC)**

Martinet, A. (1955), *Economie des changements phonétiques. Traité de phonologie diachronique*, Bern, Francke.
Mey, J. (1993), *Pragmatics : An Introduction.* Oxford : Blackwell. Second Edition.
Parker, R. H. (2001) « European languages of account », dans *European Accounting Review*, vol. 10, no.1, pp. 133-147.
Raffournier, B., Schatt, A. (2010), « Is European Accounting Research Fairly Reflected in Academic Journals? An Investigation of Possible Non-mainstream and Language Barrier Biases », dans *European Accounting Review*, 19 (1): 161 — 190.
Nobes, C. (2006) « The survival of international differences under IFRS: toward a research agenda », dans *Accounting and Business Research*, vol. 36, no. 3, pp. 233-145.
Zeff, S. A., Buijink, W., Camfferman, K. (1999), « True and fair view in the Netherlands: *inzicht* or *getrouw beeld*? », dans *European Accounting Review*, vol. 8, no. 3, pp. 523-548.
Zipf, G. K. (1949), *Human Behavior and the Principle of Least Effort*, Cambridge (Mass.), Addison-Wesley Press.

**Annexe n° 1**

Traductions officielles du syntagme anglais *true and fair view* dans certaines langues de l'UE (source – version consolidée de la 4ème directive européenne, sur les sites indiqués dans le tableau)

| ***Langue*** | ***Titre de la directive*** | ***Adresse internet (consulté le 2 fevrier 2012)*** | ***Formulation de l'article qui parle du true and fair view (art. 2, al. 3)*** |
|---|---|---|---|
| anglais | Fourth Council Directive of 25 July 1978 based on Article 54 (3) (g) of the Treaty on the annual accounts of certain types of companies (78/660/EEC) | http://eur-lex.europa.eu /LexUriServ/LexUriServ.do? uri =CONSLEG:1978L0660: 20070101:EN:HTML | Art. 2, al. 3: The annual accounts shall give a ***true and fair view*** of the company's assets, liabilities, financial position and profit or loss |
| français | QUATRIÈME DIRECTIVE DU CONSEIL du 25 juillet 1978 fondée sur l'article 54 paragraphe 3 sous g) du traité et concernant les comptes annuels de certaines formes de sociétés (78/660/CEE) | http://eur-lex.europa.eu /LexUriServ/LexUriServ.do? uri =CONSLEG:1978L0660: 20070101:FR:HTML | Les comptes annuels doivent donner une ***image fidèle*** du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats de la société. |
| italien | QUARTA DIRETTIVA DEL CONSIGLIO del 25 luglio 1978 basata sull'articolo 54, paragrafo 3, lettera g), del trattato e relativa ai conti annuali di taluni tipi di società (78/660/CEE) | http://eur-lex.europa.eu /LexUriServ/LexUriServ.do? uri =CONSLEG:1978L0660: 20070101:IT:HTML | I conti annuali devono dare un ***quadro fedele*** della situazione patrimoniale, di quella finanziaria nonché del risultato economico della società. |
| allemand | VIERTE RICHTLINIE DES RATES vom 25. Juli 1978 aufgrund von Artikel 54 Absatz 3 Buchstabe g) des Vertrages über den Jahresabschluß von Gesellschaften bestimmter Rechtsformen (78/660/EWG) | http://eur-lex.europa.eu /LexUriServ/LexUriServ.do? uri =CONSLEG:1978L0660: 20070101:DE:HTML | Der Jahresabschluß hat ein den ***tatsächlichen Verhältnissen entsprechendes Bild*** der Vermögens-, Finanz- und Ertragslage der Gesellschaft zu vermitteln. |



BDD-A1669 © 2010 Editura Universităţii „Alexandru Ioan Cuza"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.128 (2026-09-14 19:31:08 UTC)

| | | | |
|---|---|---|---|
| espagnol | CUARTA DIRECTIVA DEL CONSEJO de 25 de julio de 1978 basada en la letra g) del apartado 3 del artículo 54 del Tratado y relativa a las cuentas anuales de determinadas formas de sociedad (78/660/CEE) | http://eur-lex.europa.eu /LexUriServ/LexUriServ.do?uri =CONSLEG:1978L0660: 20070101:ES:HTML | Las cuentas anuales deberán ofrecer una ***imagen fiel*** del patrimonio, de la situación financiera, así como de los resultados de la sociedad. |
| portugais | QUARTA DIRECTIVA DO CONSELHO de 25 de Julho de 1978 baseada no artigo 54o, no 3, alinea (SIC alínea) g), do Tratado, e relativa às contas anuais de certas formas de sociedades (78/660/CEE) | http://eur-lex.europa.eu /LexUriServ/LexUriServ.do?uri =CONSLEG:1978L0660: 20070101:PT:HTML | As contas anuais devem dar uma ***imagem fiel*** do património, da situação financeira, assim como dos resultados da sociedade. |
| hollandais | VIERDE RICHTLIJN VAN DE RAAD van 25 juli 1978 op de grondslag van artikel 54, lid 3, sub g), van het Verdrag betreffende de jaar- rekening van bepaalde vennootschapsvormen (78/660/EEG) | http://eur-lex.europa.eu /LexUriServ/LexUriServ.do?uri =CONSLEG:1978L0660: 20070101:NL:HTML | De jaarrekening moet een ***getrouw beeld*** geven van het vermogen, de financiële positie en het resultaat van de vennootschap. |

**Annexe n° 2**

Mots, expressions, phrases des normes internationales (IFRS) dans les documents officiels de l'UE, en anglais, en français et en roumain.

Source - *Règlement (CE) n° 1126/2008 de la Commission du 3 novembre 2008 portant adoption de certaines normes comptables internationales conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil,* dans le Journal officiel de l'Union européenne, L 320, 51e année, 29 novembre 2008 (à l'adresse http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32008R1126:EN:NOT, consulté le 15 décembre 2011)

| ***Norme*** | ***No.*** | ***Version anglaise*** | ***Version française*** | ***Version roumaine*** |
|---|---|---|---|---|
| IAS 1 | 1. | par.8: a complete set of financial statements comprises:<br>(a) a balance sheet;<br>(b) an income statement… | par. 8: un jeu complet d'états financiers comprend:<br>a) un bilan;<br>b) un compte de résultat… | par.8: un set complet de situaţii financiare conţine:<br>(a) un bilanţ;<br>(b) o situaţie a veniturilor şi a cheltuielilor… |
| | 2. | par. 13: fair presentation | par. 13: image fidèle | par. 13: prezentarea fidelă |
| | 3. | par. 23: going concern | par. 23: continuité d'exploitation | par. 23: continuitatea activităţii |



BDD-A1669 © 2010 Editura Universităţii „Alexandru Ioan Cuza"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.128 (2026-09-14 19:31:08 UTC)

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | 4. | par. 25: accrual basis of accounting | par. 25: méthode de la comptabilité d'engagement | par. 25: contabilitatea de angajamente |
| | 5. | par. 29: materiality and aggregation | par. 29: importance relative et regroupement | par. 29: pragul de semnificaţie şi agregarea |
| | 6. | par.51: current/non-current distinction | par. 51: distinction entre courant et non courant | par.51: distincţia dintre activele circulante şi cele imobilizate, precum şi dintre datoriile curente şi cele pe termen lung |
| | 7. | par. 68: investments accounted for using the equity method | par. 68: participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence | par. 68: investiţii financiare contabilizate prin metoda punerii în echivalenţă |
| | 8. | par. 81: tax expense | par. 81: la charge d'impôt sur le résultat | par. 81: cheltuiala cu impozitul |
| IAS 12 | 9. | par. 5: the tax base of an asset or liability | par. 5: la base fiscale d'un actif ou d'un passif | par. 5: baza fiscală a unui activ sau a unei datorii |
| | 10. | par. 69: tax assets and tax liabilities | par. 69: actifs et passifs d'impôt | par. 69: creanţe şi datorii fiscale |
| IAS 16 | 11. | intitulé: property, plant and equipment | intitulé: immobilisations corporelles | intitulé: imobilizări corporale |
| | 12. | par. 24: The cost of such an item of property, plant and equipment is measured at fair value ***unless*** (a) the exchange transaction lacks commercial substance or (b) the fair value of neither the asset received nor the asset given up is reliably measurable; | par. 24: Le coût d'une telle immobilisation corporelle est évalué à la juste valeur, ***sauf***: a) si l'opération d'échange manque de substance commerciale; ou b) s'il n'est pas possible d'évaluer de manière fiable ni la juste valeur de l'actif reçu ni de l'actif abandonné; | par. 24: Costul unui astfel de element de imobilizări corporale este evaluat la valoarea justă ***numai dacă*** (a) tranzacţia de schimb nu are conţinut comercial sau (b) nici valoarea justă a activului primit, nici a celui cedat nu se pot evalua în mod fiabil. |
| | 13. | par. 43: depreciation | par. 43: amortissements | par. 43: amortizare |
| | 14. | par. 63: impairment | par. 63: dépréciation | par. 63: depreciere |
| | 15. | par. 67: derecognition | par. 67: décomptabilisation | par. 67: derecunoaştere |
| IAS 17 | 16. | par. 4: contingent rent | par. 4: loyer conditionnel | par. 4: chiria contingentă |
| IAS 18 | 17. | intitulé: Revenue | intitulé: Produits des activités ordinaires | intitulé: Venituri |
| IAS 24 | 18. | intitulé: Related party disclosures | intitulé: Information relative aux parties liées | intitulé: Prezentarea informaţiilor privind părţile afiliate |



BDD-A1669 © 2010 Editura Universităţii „Alexandru Ioan Cuza”
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.128 (2026-09-14 19:31:08 UTC)

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| IAS 28 | 19. | par. 2: equity method | par. 2 la méthode de la mise en équivalence | par. 2. metoda punerii în echivalenţă |
| IAS 31 | 20. | par. 3: joint venture | par. 3: coentreprise | par. 3: asociere în participaţie |
| IAS 33 | 21. | par. 5: options, warrants and their equivalents | par. 5: options, bons de souscription d'actions et leurs équivalents | par. 5: opţiunile, warrantele şi echivalentele acestora |
| IAS 36 | 22. | par. 6: corporate assets | par. 6: actifs de support | par. 6: activele corporative |
| | 23. | par. 109: reversing an impairment loss | par. 109: reprise d'une perte de valeur | par. 109: reluarea unei pierderi din depreciere |
| IAS 37 | 24. | intitulé: Provisions, contingent liabilities and contingent assets | intitulé: Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels | intitulé: Provizioane, datorii contingente şi active contingente |
| IAS 38 | 25. | par. 45: the cost of such an intangible asset is measured at fair value ***unless*** (a) the exchange transaction lacks commercial substance or (b) the fair value of neither the asset received nor the asset given up is reliably measurable. | par. 45: le coût d'une telle immobilisation incorporelle est évalué à la juste valeur ***sauf***: a) si l'opération d'échange manque de substance commerciale; ou b) s'il n'est possible d'évaluer de manière fiable ni la juste valeur de l'actif reçu ni celle de l'actif abandonné | par. 45: costul unei astfel de imobilizări necorporale este evaluat la valoarea justă, ***cu excepţia cazurilor în care*** (a) tranzacţia de schimb nu are conţinut comercial sau (b) nu poate fi evaluată fiabil nici valoarea justă a activului primit, nici cea a activului cedat. |
| IAS 40 | 26. | par. 5: fair value | par. 5: juste valeur | par. 5: valoarea justă |
| IFRS 1 | 27. | appendix 1: reporting date | appendice 1: date de reporting | anexa 1: data raportării |
| IFRS 3 | 28. | par. 51: goodwill | par. 51: goodwill | par. 51: fondul comercial |
| | 29. | appendix 1:parent…, subsidiary | appendice 1: société mère, filiale | anexa1: societate mamă, filială |
| IFRS 5 | 30. | intitulé: Non-current assets held for sale and ***discontinued operations*** | intitulé: Actifs non courants détenus en vue de la vente et ***activités abandonnées*** | intitulé: Active imobilizate deţinute în vederea vânzării şi ***activităţi întrerupte*** |
| | 31. | appendix b: application supplement | appendice b: guide d'application | anexa b: supliment de aplicare |

(Université « Alexandru Ioan Cuza », Iaşi)



**BDD-A1669 © 2010 Editura Universităţii „Alexandru Ioan Cuza”**
**Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.128 (2026-09-14 19:31:08 UTC)**